Mardi 8 Décembre. (N° 145.) 27e Année. — 1868.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	03 minutes	du matin,		Express.
9 —	02 —	—		Omnibus-Mixte.
2 —	03 —	soir,		Omnibus-Mixte.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	18 —	—		Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03 minutes	du matin,		Mixte.
8 —	35 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
11 —	54 —	—		Omnibus-Mixte.
5 —	57 —	soir,		Omnibus.
10 —	34 —	—		Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

La question romaine reviendrait-elle sur l'eau ? On serait tenté de le croire en lisant les discours furibonds prononcés au sein du Parlement italien, et dans lesquels la France et le Saint-Siége sont traités de singulière façon. Le point de départ de ces violences inqualifiables a été l'exécution des deux bandits qui, l'an dernier, ont tué une trentaine de zouaves pontificaux en faisant sauter leur caserne. Les libéraux italiens ont fait de ces misérables deux martyrs de la liberté. Pour eux, le Saint-Siége a commis une *infamie* en faisant pendre ces prétendus prisonniers politiques qui, pourtant, n'avaient pas volé le châtiment exemplaire qu'on leur a infligé. Pour les partisans de l'unité, la France est responsable du *crime* du Pape. Un membre de la gauche, M. Bixio, n'a pas hésité à faire entendre à la tribune les paroles suivantes : « Il s'agit de savoir nous faire respecter. Il faut que la France retourne en France ; il faut que la France commande à Paris seulement ; il faut, enfin, que notre gouvernement dise à ceux qui gardent une frontière menteuse : « Allez, et chassez-moi cette *canaille-là* sur le Tibre ! » Cette canaille, dont parle M. Bixio, serait-ce notre corps expéditionnaire ? seraient-ce les soldats français qui remplissent si noblement la mission qui leur a été confiée en protégeant le pouvoir du Saint-Père ? On ne comprend pas comment un gouvernement auquel nous avons rendu de si grands services, en versant à flots notre sang et notre or, laisse attaquer si violemment la France, sans laquelle il serait encore un petit Etat de quatrième ordre. Si, au sein du Corps-Législatif, des attaques aussi violentes étaient dirigées contre une puissance étrangère, on s'empresserait d'imposer silence à l'énergumène qui aurait commis une pareille inconvenance. A Florence, on n'a pas trouvé un ministre pour protester contre des faits aussi graves. On a bien eu raison de dire que l'ingratitude des Italiens serait la seule récompense que nous obtiendrions jamais d'eux pour tous les sacrifices que nous nous sommes imposés pendant la guerre de 1859.

Les majorités qui se sont affirmées dans les Chambres italiennes pour la nomination d'un président et d'un vice-président restent compactes. Sentent-elles que l'heure est solennelle et que, peut-être, de grands évènements sont proches ?

La Chambre des députés italiens a discuté, le 3 décembre, les dépenses de la réorganisation de l'arsenal de Venise. Plusieurs députés ont insisté sur l'importance de cette réorganisation.

On mande de Rome, 3 décembre, soir :

L'armée pontificale a reçu aujourd'hui, par le navire *James*, venant de Toulon, un nouvel envoi de fusils transformés, de cartouches et de barils de poudre.

Le décret de convocation des Cortès espagnoles, voilà la nouvelle la plus importante qui arrive de l'extérieur. L'attitude du gouvernement provisoire, qui semblait vouloir reculer autant que possible l'appel à la nation, avait été vivement attaquée dans ces derniers jours et ce blâme énergique n'aura peut-être pas été sans influence dans les conseils des hommes qui tiennent en leurs mains les destinées de l'Espagne et dont le premier devoir, comme le plus urgent, est de donner à leurs concitoyens le moyen de disposer librement d'eux-mêmes.

L'attente semblait longue aux Espagnols, car déjà de nouvelles manifestations étaient annoncées dans les principales villes de la Péninsule pour demander que les élections se fissent dans le plus bref délai.

La presse, les réunions publiques, ont permis à tous les partis une propagande active que le gouvernement provisoire, ce sera son principal titre à la reconnaissance publique, n'a en aucune façon entravée.

La *Gazette* publie un décret de M. Sagasta, autorisant les ayuntamientos et les députations provinciales à disposer, pour souscrire à l'emprunt, de diverses ressources leur appartenant.

Une nouvelle circulaire de M. Sagasta aux gouverneurs de province les engage à veiller attentivement au respect des droits de réunion et d'association pacifique, ainsi qu'à la libre émission de la pensée, mais en ayant soin de réprimer les abus qui se commettraient à l'ombre de ces droits sacrés. Les gouverneurs ne doivent pas oublier que toute attaque contre les lois est un délit que le code punit ; en conséquence les délinquants doivent être traduits devant les tribunaux.

Les souscriptions à l'emprunt s'élèvent jusqu'à ce jour à 35,100,400 écus.

Depuis quelques mois une des questions qui ont mis sur les dents tous les diplomates européens, la question crétoise, semblait entrer dans une voie d'apaisement et de conciliation. Le départ de nouveaux volontaires hellènes pour la Crète, l'attitude des populations grecques, l'envoi non démenti de notes comminatoires adressées par la Porte à Athènes, laisseraient croire que cette affaire dont l'Europe n'a jamais bien su le dernier mot va entrer dans une nouvelle phase.

Tout cela serait fort grave, à en croire les informations de la *Turquie*. La Porte aurait l'intention de rompre les relations diplomatiques avec la Grèce, rappellerait son représentant à Athènes, et donnerait ses passe-ports au ministre grec à Constantinople. Le commerce avec la Grèce serait interdit et les sujets hellènes expulsés du territoire ottoman. Fausses ou vraies, ces nouvelles ont eu pour premier effet la baisse des consolidés turcs. Des mesures qui amèneraient entre les deux puissances un accord si désirable leur seraient autrement profitables à toutes deux, et leur permettraient de consacrer tous leurs efforts à l'amélioration d'une situation intérieure qui nous fait dire : Il y a aujourd'hui deux *malades* dans l'Europe orientale.

La *Turquie*, dit un télégramme de Constantinople, annonce qu'un bateau nolisé par l'Etat est parti des Dardanelles, avec des troupes à bord, pour une destination inconnue. On croit que les armements ostensibles tolérés par le gouvernement hellénique provoqueront des mesures rigoureuses de la Porte.

FEUILLETON. 1

LE PLAIN-CHANT DU PRISONNIER

ÉPISODE HISTORIQUE,

Par G. de la LANDELLE.

I. — LE COFFRE AUX MÉDICAMENTS.

L'escadre du contre-amiral Truguet, précipitamment équipée et mal approvisionnée, comme l'étaient en 1792 toutes les armées de la République, bloquait les côtes de Sardaigne après le bombardement de Cagliari. Une épidémie se déclara sur les vaisseaux, les médicaments manquèrent, les équipages décimés se démoralisaient.

Retourner à Toulon, au risque d'encourir les formidables colères du comité exécutif eût été folie. Les succès obtenus à Villefranche, Nice, Oneille, et plus tard aux îles San-Pietro et San-Antioco, n'auraient pas préservé le jeune officier-général d'être traité en créature du roi Louis XVI qui l'avait, coup sur coup, nommé capitaine de vaisseau le 1er janvier et contre-amiral au mois d'avril de la même année.

D'ailleurs, il importait à la République d'agir dans la Méditerranée, d'intimider les Etats d'Italie et de prévenir les desseins de la Russie dont une flotte menaçait le midi de la France et l'île de Corse. Un fils d'aristocrate, un talon rouge, qui avait successivement servi avec honneur sous le marquis de Chabert et le comte de Choiseul-Gouffier, avant de se signaler sous d'Estaing, Guichen, de Grasse, Vaudreuil, et de mériter ainsi les plus rares faveurs royales, aurait été inexcusable s'il eût seulement osé détacher du blocus quelques bâtiments pour aller à Toulon, demander des médicaments, des vivres frais et des compléments d'équipage.

Le despotisme conventionnel s'affirmait de toutes parts. Les revers étaient des crimes. Et naguère, à Ajaccio, Truguet, par son admirable énergie personnelle, venait de se compromettre en préservant les officiers de la garnison des fureurs de la populace qui allait les pendre devant la citadelle. Seul, il avait osé affronter les démagogues et par un généreux discours leur arracher leurs victimes. Après un tel acte, il ne pouvait tarder à devenir suspect.

A bord de l'escadre où fermentait l'indiscipline révolutionnaire, peu d'officiers de santé, point de vivres frais, disette d'eau douce, on était à la stricte ration, les malades mouraient et avec eux leurs médecins ou chirurgiens.

L'amiral affligé fit alors appel au dévouement. Par un ordre du jour envoyé à bord de tous les vaisseaux, il demandait qu'un officier de bonne volonté, parlant la langue italienne, se rendît secrètement à Cagliari pour y acheter des médicaments.

Cette mission offrait des difficultés presque insurmontables et d'horribles périls ; la population était exaspérée par le récent bombardement de la ville et par un débarquement de troupes qui l'auraient prise infailliblement si, dans l'obscurité, deux corps français ne s'étaient battus entre eux faute de se reconnaître. Cette méprise fatale avait donné à la garnison sarde le temps d'opérer une sortie. Les républicains mis en déroute s'étaient rembarqués en toute hâte.

Mais la terreur règne dans l'île. Le nom français y est en exécration, et chacun sait jusqu'où peuvent aller les représailles du bas-peuple italien. L'amiral ni les états-majors ne se dissimulent que, pour l'officier chef de corvée, il y va non-seulement de la vie, mais des plus abominables tortures en cas de captivité. Ceci donnait fort à réfléchir. Tels intrépides marins, prompts à monter à l'abordage, s'abstiennent devant une alternative pareille. S'exposer à périr sans gloire, dans quelque affreux cachot, pour avoir essayé de remplir un simple devoir d'humanité, cela n'a rien de séduisant. Où sont, d'ailleurs, les chances d'avancement et de fortune militaire ? Marché de dupe ! Ah ! s'il s'agissait d'une action brillante, sabre et pistolets au poing, sous les yeux de l'amiral ! s'il s'agissait, non d'approvisionner l'infirmerie, mais de hacher de la chair humaine, à la bonne heure !

Cependant, après avoir invoqué avec ferveur le Dieu de l'Evangile, un généreux enseigne auxiliaire, marié à Brest, Guillaume Conseil, alors âgé de vingt-cinq ans, et embarqué sur *le Thémistocle*, se fit conduire à bord du vaisseau amiral.

Il sait l'italien ; on lui donnera une chaloupe de coupe italienne, voilée en felouque comme une barque de Cagliari ; pour équipage, il emmènera un petit nombre de Corses ou de Génois dont on a le choix dans l'escadre ; ces hommes sont vêtus en pêcheurs du pays. De l'argent, des armes, une carte marine à grands points, un plan de la ville, ou au moins un guide, une boussole, des instruments de pêche, et la nuit venue, haut les voiles !

— *Monsieur*, lui dit l'amiral Truguet, encore que l'appellation de *citoyen* commençât à prévaloir, vous acceptez la plus noble des missions ; mes vœux vous accompagnent, mon cœur vous suit ; puisse la République reconnaître votre acte de dévouement ! vous êtes le Curtius de la flotte.

— Je suis chrétien, amiral, et je place ma confiance

Des avis de Constantinople, le 5, au soir, mentionnent le bruit d'après lequel la Sublime-Porte, modifiant ses résolutions, enverra seulement un ultimatum à Athènes.

Le discours prononcé par le prince Charles à l'ouverture des Chambres roumaines et le changement de ministère qui s'est accompli à Bucharest ont été appréciés à Berlin comme ils l'ont été à Paris. La presse allemande y a vu ce que nous y avons vu nous-mêmes : l'indice d'une politique résolue à faire cesser sur les bords du Dauube cette agitation qui était depuis quelque temps une source d'inquiétude pour les puissances. « Les dispositions générales à la paix, dit la *Correspondance provinciale* de Berlin, ont reçu récemment une nouvelle confirmation. Tandis que tous les autres germes ou prétextes d'inquiétude politique avaient été écartés plus ou moins dans le cours des derniers mois, les affaires de Roumanie ne cessaient d'être considérées ou du moins présentées de certains côtés comme très-menaçantes pour la tranquillité de l'Orient. » La feuille prussienne ajoute que le prince Charles a voulu dissiper tons les bruits alarmants par l'assurance la plus positive de ses intentions pacifiques, « dans l'exécution desquelles les nouveaux ministres qu'il vient de nommer l'appuieront certainement avec succès. »

Une dépêche de Stuttgard, du 4 décembre, dit que le discours du trône annonce une série de projets de lois divers et promet une solution opportune des questions relatives à la modification de la Constitution.

Le discours dit, en terminant, que l'alliance du trône avec le peuple garantira l'indépendance du Wurtemberg et que leur bonne intelligence permettra de sauvegarder les intérêts nationaux et de remplir dans un sens vraiment patriotique les devoirs du pays à l'égard de la grande partie allemande.

On écrit de Pesth, le 5 décembre ;

A la clôture des délégations, M. de Beust a annoncé que l'empereur a sanctionné les résolutions des délégations ; il dit que le vote de la loi militaire a donné de nouvelles garanties de paix ; personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, ne peut penser sérieusement que les représentants des deux assemblées de l'Empire auraient accepté la loi militaire et le budget de l'armée qu'on leur avait demandés, s'ils avaient eu quelque motif de croire à des intentions belliqueuses du gouvernement. Les représentants n'ont pas voulu donner au gouvernement des armes pour accepter légèrement le premier conflit offert ou chercher une querelle, mais ils veulent que si nous élevons la voix pour maintenir la paix ou éloigner un danger de guerre, cette voix ne résonne pas comme le cri désespéré de quelqu'un qui est désarmé, mais comme le cri, l'avertissement d'un Etat qui a le droit d'être écouté quand il parle de paix. Nous n'oublierons pas la tâche que nous impose le vote des délégations interprété ainsi.

Une lettre autographe de l'empereur élève M. de Beust à la dignité de comte.

Le *Siècle*, dans son numéro du 4 décembre, emprunte au *Français* une note qui a motivé le *communiqué* suivant :

« Le *Français*, dans son numéro du 3 décembre, croit devoir *insérer, sous toutes réserves, un certain bruit d'après lequel le président du tribunal de Clermont-Ferrand, qui a absous* l'Indépendant du Centre (souscription Baudin), *aurait été appelé à Paris auprès du garde des sceaux.* »

Ce récit est absolument faux.

Aucune « représentation, » aucune communication, verbale ou écrite, n'a été faite par le garde des sceaux ou de sa part au président du tribunal de Clermont à l'occasion du jugement rendu par ce tribunal. (*Communiqué.*)

Le *Phare de la Loire*, dans son numéro du 4 décembre, reproduit un article qui a motivé le communiqué suivant :

« Le *Gaulois* rend compte, avec des détails erronés, d'un incident qui aurait eu lieu entre M. Norbert-Billiard, directeur du *Moniteur*, et un employé de M. Dalloz, à l'occasion d'un avis à insérer au *Moniteur*.

» Il résulte de ce récit que la démarche de M. Norbert-Billiart aurait été désavouée par M. le ministre d'Etat, et que la note en question aurait disparu du journal par suite de la résistance de M. Dalloz et du désaveu de M. le ministre d'Etat.

» Ces faits sont absolument controuvés. M. Norbert-Billiart n'a agi qu'en vertu d'un ordre du ministre, et l'avis qui a dû être publié pour assurer la bonne foi dans les relations du *Moniteur* avec ses abonnés, a cessé d'être mis en tête du journal le troisième jour, parce qu'il a été jugé inutile de le reproduire plus longtemps. » (*Communiqué.*)

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

M. Chevreau, préfet de l'Oise, est nommé comandeur de la Légion-d'Honneur.

— Une note insérée au *Moniteur* prévient que les passeports visés par les autorités espagnoles sont nécessaires aux voyageurs allant à Cuba.

— Le *Temps* croit savoir qu'après les pourparlers qui ont eu lieu à Compiègne entre l'Empereur, le maréchal Mac-Mahon et divers personnages initiés aux affaires algériennes, on a conclu au maintien pur et simple du régime actuel.

— Le journal le *Figaro* prétend que les arrestations effectuées aux abords du cimetière Montmartre se sont élevées au chiffre de 300.

Cette assertion, dit l'*Agence Havas*, est inexacte. En comparant la liste des individus arrêtés, les enfants tapageurs, les ivrognes refusant de payer leur consommation chez les marchands de vin, les gens sans aveu ramassés journellement sur les boulevards extérieurs, on arrive à peine à un chiffre de 62 arrestations, chiffre fort éloigné de l'évaluation qu'on s'est plu à donner d'après des renseignements mensongers.

Il est vrai qu'un jeune homme a été arrêté pour avoir résisté avec violence et avoir frappé avec un casse-tête un agent qui l'invitait à circuler.

— Dans la soirée de jeudi, une réunion publique était indiquée et devait se tenir dans le quartier même du cimetière, à la salle de la Reine-Blanche. Par application de l'art. 13 de la loi du 6 juin 1868, M. le ministre de l'intérieur a interdit cette réunion, et le public qui s'y rendait, prévenu de cette mesure, s'y est conformé sans difficulté.

— L'*Echo du Nord* raconte ainsi l'escapade d'une locomotive :

Dans la nuit de dimanche à lundi, entre deux et trois heures du matin, un bruit comparable à celui d'un convoi lancé à toute vapeur vint réveiller le chef et les employés de la gare de Cambrai.

On sait qu'à cette heure aucun train n'arrive jusqu'à Cambrai. Aussi supposa-t-on tout d'abord qu'il s'agissait d'un train spécial commandé par un particulier. Mais cette hypothèse était également inadmissible, car, dans ces circonstances, on informe par la voie télégraphique toutes les gares qui doivent être traversées.

C'était tout simplement une locomotive, qui, comme un cheval qui aurait trouvé la porte de son écurie ouverte, s'était échappée de la gare de Somain, et faisait une promenade matinale.

Elle allait devant elle, brûlant le fer, soufflant à pleins poumons. Dans une gare voisine, elle rencontra des wagons ; elle les entraîna dans sa course folle. Enfin, aux environs de Busigny, ayant épuisé ses provisions, elle se décida à arrêter sa promenade. C'est là qu'on dut aller la chercher pour la reconduire à sa remise.

— Il arrive, depuis quelques jours, au marché de Paris, des truffes blanches du Piémont, beaucoup plus grosses que les truffes noires du Périgord. Elles coûtent aussi moins cher.

— Un fait assez curieux, qui témoigne en faveur de l'intelligence chez les animaux, nous est signalé comme s'étant passé dans la commune de la Benne.

Les époux E..., qui tiennent une métairie appartenant à un négociant de notre ville et possèdent plusieurs vaches, s'apercevaient que l'une d'elle maigrissait depuis plusieurs jours ; ils s'inquiétaient de cet état, ne sachant à quoi en faire remonter la cause. La vache recevait sa nourriture comme toutes les autres et allait avec elles sur le pré où elles étaient très-peu gardées.

Le 19 novembre, le jeune enfant des époux E..., qui n'avait pas été à l'école (c'était un jeudi), s'amusait à garder les vaches ; il s'aperçut que l'une d'elles se détachait du groupe, et avec une sorte d'hésitation quittait la prairie, portant à sa bouche quelques brins d'herbe. Il la suivit durant cinq minutes et elle le conduisit à une cabane de feuillage anciennement construite par des chasseurs.

La vache poussa un petit beuglement auquel répondit un pareil cri poussé par une jeune génisse de deux mois environ, qui s'avança en bondissant au-devant de la vache. Dans la cabane était accumulée dans un coin une provision de fourrage sec et frais que la mère avait dû apporter à son petit. On s'étonnera peut-être de ce fait que la vache ait ainsi vêlé en secret ; mais les époux E... racontèrent qu'un jour, pendant que la vache était pleine, on l'avait frappée assez rudement pour son retard à rentrer à l'étable. Il est probable que, prévoyant que le petit qu'elle portait dans ses flancs pourrait être aussi l'objet d'un pareil traitement, la vache l'avait arrangé dans cette retraite cachée où elle lui portait chaque jour des provisions. (*L'Alsace.*)

— Le 27 novembre, a été célébré à Magdebourg un mariage bien rare. La veuve F..., âgée de soixante-treize ans, s'est mariée pour la septième fois. Son nouveau mari n'a pas encore trente ans.

— On lit dans les journaux des Etats-Unis :

« Un incendie survenu dans une scierie de Philadelphie a occasionné une bien singulière scène.

» A côté de l'établissement et séparée seulement par une cloison de planches, se trouvait une ménagerie composée de singes et d'animaux féroces.

» Aussitôt l'incendie connu, le propriétaire rassembla à la hâte quelques hommes pour l'aider à transporter les cages. Mais ce travail était fort difficile et plus dangereux encore. La vue du feu, la chaleur jetaient les animaux dans une frayeur qu'exapéraient encore les barreaux qui les retenaient. Ils bondissaient dans leurs cages, hurlaient et menaçaient de briser les cloisons.

» Un tigre du Bengale et un tigre du Brésil parvinrent à s'échapper et se jetèrent au milieu d'une foule immense qui assistait à cette scène.

» Mais le feu terrifiait encore plus ces animaux que leur présence n'épouvantait la foule.

---

en Dieu qui, si je succombe, protégera mieux que la République ma jeune femme et mes deux enfants.

Ainsi répondit gravement l'enseigne breton qui connaissait de longue date le contre-amiral Truguet. Dès l'âge de dix ans, le 24 juillet 1778, étant mousse à bord du vaisseau *la Couronne*, commandé par Huon de Kermadec, il avait vu sous Ouessant son premier combat livré aux Anglais par d'Orvilliers. L'année suivante, sous d'Estaing, il était sur l'*Amphion* lors de la prise de Grenade. Gravissant un à un les échelons de la hiérarchie subalterne, il était devenu second pilote et naviguait comme tel, en 1787 et 1788, à bord de *la Dryade*, commandée par Kersaint. Maintenant, il avait déjà quinze ans de services dont plus de quatorze passés à la mer.

L'amiral Truguet, qui l'estimait singulièrement, fut touché de sa réponse, lui tendit la main, et, levant les yeux au ciel, lui dit d'un ton pénétré :

— Oui, mon ami, vous avez raison ! arrière le jargon des clubs, ne parlons plus de héros païens. C'est en chrétien, par charité, que vous faites le plus généreux des sacrifices. Allez ! vous méritez la protection de Dieu !

— *Amen* ! dit avec un sourire pieux et fier l'ancien mousse de *la Couronne*, en souvenir du temps où, quand l'aumônier célébrait la messe, il faisait office d'enfant de chœur. Tout était bien changé, le *Ça ira* remplaçait les chants au lutrin ; à l'évangélique promesse de Noël : « Paix aux hommes de bonne volonté ! » se substituaient d'atroces refrains de guerre et d'arrosage de sillons avec du sang humain.

L'amiral Truguet soupira, sourit, et accompagna lui-même jusqu'à la coupée du vaisseau l'enseigne qui descendit dans l'embarcation.

A défaut du plan de Cagliari, on lui avait donné un cicerone, transfurge sarde, qui le conduirait chez l'apothicaire le mieux fourni de drogues. Un Corse et deux Génois déguisés en pêcheurs complétaient l'armement. Conseil, vêtu comme eux, prit la barre du gouvernail. Le soleil était couché. On poussa.

Une anse poissonneuse, bien connue du jeune officier qui, le mois précédent, y avait débarqué les troupes, se trouvait sous le vent. Il alla y jeter le grappin et faire la pêche. Le Sarde, le Corse, les Génois, chantaient en italien. Les pêcheurs du canton n'eurent garde de les soupçonner d'appartenir à la maudite escadre française.

Avant le jour, les paniers pleins, Conseil, laissant le Corse à la garde de sa chaloupe se dirigea vers la ville, où aux portes ouvrantes il entra lourdement chargé ainsi que ses trois compagnons. On se rendit tout droit chez le droguiste qui, sans défiance aucune, vendit ce qu'on lui demandait. En même temps, le poisson devait être échangé au marché contre des légumes et des viandes fraîches. Le transfuge s'était chargé de ce soin. Mais, les médicaments une fois livrés, Conseil ne jugea pas prudent de l'attendre, regagna l'embarcation et mit sous voiles.

La première partie de la mission venait donc d'être accomplie à souhaits. Malheureusement, après avoir vendu le poisson pour son compte, l'aventurier sarde, jaloux de rentrer en grâce auprès des siens, s'était hâté de prévenir les officiers du port.

II. — Résistance héroïque.

Trois felouques armées en guerre apparurent bientôt. Maîtresses du vent elles commencèrent par couper la route à celle de Conseil, qui prolongea longuement sa bordée sans parvenir à les doubler.

— Maudit traître ! murmura l'enseigne avec douleur ; sans ce misérable, nous avions réussi.

Les deux Génois et même le Corse paraissaient fort indifférents. L'inquiétude de l'enseigne français augmentait, car sa bordée s'éloignait de plus en plus de l'escadre.

Bloqué entre la terre et les felouques chasseresses, il ne peut par aucune manœuvre échapper à l'ennemi. Il a mis dehors toute sa toile ; les trois avirons de ses hommes n'accroîtraient pas la vitesse. Mais ils ont des fusils. Conseil leur ordonne de bien viser et de ne tirer qu'à coup sûr. En même temps, il ouvre le feu.

Sa balle atteint le patron de la première barque dont les matelots, en poussant de grands cris, ripostent par une vive fusillade.

— Eh bien, vous ! Feu ! feu donc ! commande l'officier à ses gens.

Les trois drôles, loin d'obéir, se blottirent au fond de la chaloupe.

Conseil indigné s'aperçoit qu'après avoir été trahi par l'un des Italiens, il est abandonné par les autres. Ne pouvant quitter la barre du gouvernail, il a beau menacer, ses compagnons ne bougent point.

Que leur importe à eux d'être pris ! Ils ont été enrôlés de force. Ils vont cesser d'être rationnés de vivres et d'eau douce. En somme, ils n'ont aucun souci de se faire tuer pour une cause qui n'est pas la leur. — Notre ennemi, c'est notre maître, a dit la Fontaine. — Conseil en est réduit à se défendre tout seul.

Debout à l'arrière, il gouverne avec les genoux, et tiraille, chargeant et déchargeant son fusil aussi vite qu'il le peut. Les felouques se rapprochent. Ses coups n'en sont que plus certains. Pas une balle italienne ne l'a touché, et il a déjà mis six hommes hors de combat.

Ils la traversèrent sans toucher personne. Le premier se réfugia dans une écurie, où il se tapit et se tint jusqu'à ce que ses gardiens vinssent le chercher. Il se livra à eux sans présenter la moindre résistance.

» Le second, après avoir parcouru plusieurs rues, se trouva devant une grille qui est placée devant la maison du docteur Gebier. Quelques femmes qui se trouvaient derrière cette grille, en voyant cet animal courir dans leur direction, s'enfuirent dans la maison ; mais il y fut avant elles. Il franchit la grille, renversa une femme sans lui faire aucun mal, entra dans la maison et alla se tapir au fond de la cuisine.

» Un loup blanc de Floride s'échappa aussi et passa au milieu de la foule, la queue basse, les oreilles baissées. La foule n'y prit point garde et crut que c'était un chien. Il suivit un gentleman qui, le prenant aussi pour un chien, le laissa pénétrer chez lui. Celui-ci ne reconnut sa méprise que lorsqu'il se trouva dans le vestibule avec ce singulier visiteur. Peu soucieux de le garder chez lui, il ouvrit la porte de la rue. Mais l'animal refusa obstinément d'en profiter. Le gentleman ouvrit alors la porte d'un salon du rez-de-chaussée. Le loup s'y précipita en glapissant. Le lendemain, son maître, ayant été prévenu, vint le chercher et le trouva endormi sur un tapis de Bruxelles. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont invités à se trouver à la Mairie, le dimanche 13 décembre courant, à midi précis, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de cet arrondissement.

Les juges consulaires dont le mandat expire à la fin de l'année courante sont :

MM.

Trouillard, président rééligible ;
Coutard, juge non-rééligible, achevant sa seconde période de 2e année ;
Duvaud-Girard, juge-suppléant rééligible ;
Chanlouineau, Rémy, juge-suppléant rééligible, ce dernier pour le temps où son prédécesseur devait encore exercer ses fonctions de suppléant.

Immédiatement après cette élection, MM. les notables commerçants seront appelés à procéder, par une élection nouvelle, au renouvellement partiel des membres composant la chambre consultative des arts et manufactures.

Les membres composant la 2e série sortante, sont :

MM. Charbonneau, Constant ;
Lancement, Eugène ;
Mayaud, Paul ;
Duvau-Girard.

Un cinquième nom sera porté sur le même bulletin de vote, pour suppléer à la vacance produite dans la 3e série par le décès de M. Richaudeau, mais seulement pour le temps qui reste à courir sur le mandat de ce membre décédé.

Les conseils généraux doivent être convoqués ce mois-ci pour arrêter définitivement toutes les questions qui se rattachent à l'achèvement des chemins vicinaux.

La France, dont la superficie est de 543,000 kilomètres carrés, a déjà 528,415 kilomètres de chemins vicinaux à l'état d'entretien ; il lui en reste à construire 219,857 kilomètres.

On estime, par l'expérience, que chaque kilomètre carré du sol doit avoir un kilomètre de chemins bien entretenus. Sept départements on atteint ce but ; neuf sont en voie de l'atteindre ; quarante-trois sont à un degré plus ou moins avancé, et trente sont en retard, soit parce qu'ils manquent de moyens pour exécuter leurs chemins vicinaux, soit parce qu'ils ne jugent pas indispensables la plus part de ces petites voies de communication.

Par suite d'une récente décision, le ministre de la guerre a interdit la délivrance de certificats de bonne conduite, lors de leur libération, aux hommes qui se sont fait punir pour avoir tiré le sabre indûment.

On annonce que le gouvernement se dispose à présenter un projet de loi portant abrogation du livret obligatoire. Cette réforme, réclamée depuis longtemps par les ouvriers, compléterait la révision de cette partie de la législation dont la loi sur les coalitions et l'ancien article 1781 étaient les dispositions principales.

On assure que la question de la prééminence entre les sapeurs-pompiers et les autres corps de la garde nationale mobile serait tranchée en faveur des premiers par le ministre de la guerre. Non-seulement les compagnies et subdivisions des pompiers « auront la droite » sur les compagnies ou subdivisions de ligne, mais elles prendront le pas sur l'artillerie, dans les villes où il y a des corps de cette arme.

Le droit de pêche sur les fleuves et rivières sera de nouveau adjugé à partir du 1er janvier 1869.

L'adjudication doit avoir lieu dans le courant de décembre. Le ministre vient d'adresser aux préfets un nouveau cahier de charges.

Le Préfet de Maine-et-Loire, à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que Son Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décidé, le 15 octobre courant, que le concours régional qui doit avoir lieu en 1869 dans le département de Maine-et-Loire, se tiendra à Angers.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien porter dès à présent cette disposition à la connaissance de vos administrés par tous les moyens de publicité dont vous pouvez disposer, et les inviter, en même temps, à se préparer à cette grande exhibition à laquelle sont conviés les départements qui composent la région de l'Ouest.

Aussitôt que je serai fixé sur l'époque du concours, je m'empresserai, messieurs, de vous en donner connaissance.

Agréez, etc.

Le *Journal du Loiret* annonce que les opérations du tirage au sort de la classe de 1868 sont fixées au lundi 25 janvier 1869.

Une Société pour le défrichement des terres stériles et incultes vient de se constituer.

Ce qui donne à cette Société un intérêt particulier à nos contrées, c'est qu'on annonce que les premières opérations auraient lieu sur des terrains appartenant au département des Deux-Sèvres et de la Vienne. Il y aurait déjà des pouparlers pour l'achat de 3,000 hectares de terre.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine :*

« Il n'était question hier soir à Rennes que d'un triste accident causé par une rare et déplorable imprudence.

» Un individu, dont le nom ne nous est pas connu à l'heure qu'il est, s'était engagé, entre l'Hermitage et Montfort, sur la ligne du chemin de fer de Rennes à Brest, avec son cheval et sa voiture. Le train venant de Brest arrivait sur ces entrefaites, un choc inévitable survint ; l'homme et le cheval furent tués, et la voiture brisée. La locomotive elle-même a été endommagée. Le train de Brest a éprouvé, par suite de cet accident, un retard de plus d'une demi-heure.

Conservation des œufs. — On a proposé dans ce but divers moyens, dont nous avons rapporté quelques-uns dans notre journal, mais il en est un plus sûr encore et qui est employé en grand pour l'approvisionnement de Paris : c'est l'immersion dans l'eau bouillante. On fait bouillir de l'eau dans un chaudron ; on met une douzaine d'œufs dans une passoire qu'on plonge dans le chaudron, on la laisse environ une minute et on la retire avec les œufs.

Par ce moyen, une légère couche de l'œuf se coagule, et elle forme sur la surface intérieure de la coquille une espèce d'enduit qui s'oppose à l'évaporation de la substance de l'œuf et, par conséquent, au contact de l'air qui affluerait à travers la coquille pour remplir le vide formé par l'évaporation.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 6 décembre. — Hier l'ordre a été troublé dans le port de Sainte-Marie par suite du soulèvement d'une partie de la force populaire qui demandait, les armes à la main, la destitution de l'alcade élu par le suffrage universel. L'ordre a été immédiatement rétabli et les perturbateurs ont été mis à la disposition des tribunaux.

Toutefois, profitant de la sortie de quelques troupes de la garnison de Cadix, qui avaient été envoyées pour rétablir l'ordre, les révoltés, excités par *les réactionnaires*, s'insurgèrent dans cette ville, en s'armant contre l'autorité populaire et contre la garnison. Celle-ci répondit à l'attaque avec énergie, enferma les insurgés dans l'ayuntamiento et dans plusieurs maisons voisines, et dompta l'insurrection.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

Quelques scènes des *hustings*, plusieurs épisodes animés des élections du parlement réformé d'Angleterre et le portrait de M. Castelar, principal représentant de l'opinion républicaine en Espagne, ouvrent le numéro de l'*Illustration* de cette semaine (n° 1345, 5 décembre 1868) ; puis viennent deux gravures prises à la résidence d'Augerville, où vient de s'éteindre M. Berryer, le grand orateur, le fidèle champion de la légitimité. — Une intéressante série de vues, types et scènes de mœurs relevés à Rio-de-Janeiro (Brésil), commence aussi dans ce numéro, qui contient, en outre, un portrait de Félicien Mallefille et plusieurs belles gravures inédites, extraites du livre illustré de M. Paul Marcoy : *Voyage à travers l'Amérique du Sud.* — L'*Illustration*, on le voit, ne néglige rien pour conserver la supériorité que le public éclairé et le monde artistique lui ont depuis longtemps reconnue sur les feuilles à bon marché dites *illustrées.*

Le succès de la publication en livraisons et en séries illustrées de la *Révolution de* 1848 par l'honoré M. Garnier-Pagès va toujours croissant.

La 2e et la 4e série *(en vente)* rapportent jusque dans leurs plus minutieux détails les épisodes si émouvants de la *Journée du 24 février : Barricades, Combat du Château-d'Eau, l'Abdication et la Fuite du Roi, l'Installation du Gouvernement provisoire.*

Les récents évènements d'Espagne et leur similitude avec les évènements de 1848 vont motiver une nouvelle recrudescence de vente.

10 séries à 1 fr.; 1 fr. 20 par la poste *franco.* Envoyer des bons de poste à l'Éditeur Degorce-Cadot, 37, rue Serpente, Paris.

— Les squelettes de trente-huit compagnons de l'intrépide explorateur Franklin, tous morts de faim à côté de sacs de chocolat et de cacao ! Cette découverte faite au pôle du Nord par le capitaine Clintock a fourni une triste confirmation du fait généralement reconnu que le chocolat n'a rien d'assimilant, et qu'il est, par conséquent, insuffisant pour soutenir la vie. Les personnes au fait de cette vérité, ainsi que du caractère indigeste et échauffant de cette substance, qui n'est qu'une combinaison de cacao et de sucre, sont forcées de s'en priver quoiqu'elles en aiment le goût. Les millions de gens qui souffrent de cette privation apprendront avec plaisir l'heureuse combinaison nouvelle faite par la maison Du Barry et Cie, place Vendôme, 26, Paris, avec les meilleures qualités de cacao, ce qui a produit un chocolat à la fois exquis au goût, plus nutritif et digestif que la meilleure viande, éminemment assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs, et qui rétablit l'appétit, la digestion, la santé et le sommeil rafraîchissant aux personnes les plus irritables ou affaiblies, tant adultes qu'enfants.

Aussi, le public n'a-t-il pas tardé à apprécier le chocolat de Du Barry.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur Agathe, supérieure. — Adra, province d'Alméria (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréez, monsieur, etc. Perrin de la Hitoles, vice-consulat de France.— *Certificat N° 65,715.* — Paris, 11 avril 1866. — Mon-

---

Tout-à-coup, la brise fraîchit. Conseil en profite. Au risque de chavirer, il change brusquement de direction, prend en travers la première felouque et, grâce à sa vitesse, la coupe en deux.

— Vive la France ! crie-t-il.

Malheureusement, son avant a beaucoup souffert et ses voiles sont mal orientées puisque ses matelots refusent de l'aider ; il parvient néanmoins à virer de bord et gouverne enfin droit sur l'escadre. — Qu'on l'aperçoive, il sera secouru, il sera sauvé.

La seconde des felouques chasseresses s'est arrêtée pour recueillir les gens à la mer ; la troisième, ayant mal viré de bord, vient de perdre du chemin. Conseil a repris son fusil ; pour la dernière fois il exhorte ses compagnons.

— Debout ! debout ! leur dit-il. Un peu de courage, allons. L'amiral va nous voir, nous envoyer de l'aide...

— Et nous faire fusiller, merci ! interrompit un Génois en amenant la misaine.

L'autre Génois et le Corse larguent les écoutes. La vitesse est amortie. La felouque chasseresse, bientôt secondée par sa conserve, aborde l'embarcation française dont les trois matelots crient à tue-tête :

— Viva l'Italia !

— Une fureur de Roland à Roncevaux s'est emparée du jeune officier ; il se défend avec un acharnement terrible ; mais, écrasé par le nombre, il tombe enfin criblé de blessures, en maudissant ses lâches canotiers.

Les Sardes le garrotent, et après avoir fraternisé avec les gens de la chaloupe, gouvernent sur le port.

III. — Le docteur Murano.

Guillaume Conseil avait, entre autres blessures, reçu trois coups de sabre : le premier sur la tête, un second qui lui ouvrait la poitrine de l'épaule gauche aux côtes droites, un troisième qui l'atteignit au poignet et l'estropia pour le reste de sa vie. Il perdit entièrement connaissance, mais, revenu à lui, fut fort étonné de voir ses vainqueurs agenouillés qui chantaient un cantique d'action de grâce :

— Pourquoi cette prière ? demanda-t-il.

— Nous remercions Dieu, lui répondit-on, de n'avoir point permis qu'il y eût dans votre barque quatre diables tels que vous !

— Dites seulement quatre braves Français ! riposta Conseil d'un ton de mépris.

Peu de minutes après, il était débarqué sur le quai et chargé sur un âne, aux cris furieux de la multitude :

— C'est un espion de guerre ! Il est venu observer le fort et le faible de la place, s'y ménager des intelligences !... Meure le scélérat, le brigand français, le renégat, le misérable !

On lui lance des pierres, on veut le mettre en pièces. Peu s'en fallut qu'il ne périt durant le court trajet du port à la prison de ville ; mais la Providence lui suscita un sauveur. Un vieux médecin, fort estimé par le bas peuple, rencontrant le cortége, s'interpose au nom de la charité chrétienne.

— Vous me lapiderez avec lui ! s'écrie-t-il en le couvrant de son corps. Qui est-il ? qu'a-t-il fait ? Quel est son crime ? Je ne veux pas le savoir. Il est blessé, il est mourant, je suis le médecin des malheureux, il m'appartient !

La foule, toujours versatile, admire le docteur Murano qui ne s'est pas laissé effrayer par ses violences ; il soutient la tête du prisonnier, on l'applaudit. Quelques femmes, des plus furieuses tout-à-l'heure, vont jusqu'à l'aider. A la porte de la prison, la populace se disperse tranquillement.

L'infortuné Conseil est pourtant bien loin d'être sauvé, car le gardien principal du lieu, agent fort subalterne d'une autorité qui laisse faire, partage toutes les animosités de ses concitoyens.

(La fin au prochain numéro.)

sieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaîté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs ; il rétablit appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et Cie, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Marché de Saumur du 5 décembre.

Froment (l'h.)	77 k.	21 33	Huile de noix	50 k.	60 —
2e qualité. .	74	20 50	— chenevis	50	38 —
Seigle	75	14 —	— de lin. .	50	46 —
Orge.	65	14 —	Graine trèfle	50	60 —
Avoine. . . .	50	12 50	— luzerne	50	47 —
Fèves	75	15 25	Foin (charr.)	780	98 —
Pois blancs. .	80	33 —	Luzerne —	780	85 —
— rouges. .	80	32 —	Paille —	780	38 —
Graine de lin.	70	27 50	Amandes . .	50	— —
Colza	65	22 50	— cassées	50	— —
Chenevis. . .	50	14 —	Cire jaune. .	50	175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. .	1re	qualité	180 à 250
Id.	2e	id.	150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868,	1re	id.	60 à 70
Id. . .	2e	id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868,	1re	id.	50 à 65
Id. . .	2e	id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1re	id.	45 à 50
Id. . .	2e	id.	» à »
La Vienne, 1868.			35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.			85 à 100
Champigny, 1868.	1re	qualité	150 à 200
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1868.			85 à 100
Varrains, 1868			» à »
Bourgueil, 1868	1re	qualité	110 à 130
Id.	2e	id.	» à »
Restigny 1868.			95 à 105
Chinon, 1868.	1re	id.	75 à 90
Id.	2e	id.	» à »

BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 71 35.

4 1/2 p. 0/0 sans changement.—Fermé à 101 50.

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 71 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent.—Fermé à 101 25.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHUPIN.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 30 novembre 1868, déclare relevé de son état de faillite le sieur Louis-Pierre Chupin, chaufournier à Tigné, et ordonne la levée des scellés apposés au domicile du failli.

Le greffier du Tribunal,
(545) TH. RAVENEAU.

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Le jeudi 10 décembre 1868, à midi précis, il sera, par le ministère de Me Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente du mobilier, matériel et marchandises saisis sur le sieur Rathouis, fabricant de billards à Saumur, en sa demeure, à l'entrée de la Grand'-Rue, en face la rue Neuve-Beaurepaire.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, pelle, pinces, tables, chaises, bureau, commode, billards avec leurs accessoires, outils, bois d'ouvrage, placage en grande quantité, effets, bouteilles vides, fûtailles vides, plusieurs établis, presses, valets, varlopes, scies, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (546)

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Cinq hectares 57 ares de terre labourable et prés, dépendant autrefois de la ferme de la Prouterie, située en Russé, commune d'Allonnes.

S'adresser à Me TOUCHALEAUME, notaire. (547)

Etude de Me LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

5,000 francs

A placer à rente viagère, sur deux têtes. (532)

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ; Soit à Me TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de Me LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci après,

Dépendant de la succession du sieur Caillé,

Situés au Petit-Puy, commune de Saumur.

Trois ares 41 centiares de vigne blanche, aux Varennes, joignant Paul Boret et Tellier.

Quatre ares 24 centiares de terre, aux Cailleteaux, joignant Guibert, Girard et Coulon.

Trente-deux ares 10 centiares de terre, aux Monquartiers ou l'Anglechère, joignant Maillet, Courtin et Effray.

Trois ares 62 centiares de terre, aux Varennes, joignant Girard, David et Barré.

Vingt-six ares 31 centiares de terre et rangées, aux Landes, joignant Thoreau, Coutard et Tessier.

Trente-et-un ares 90 centiares de vigne, à la Malgagne ou Clos-Poinçon, joignant Gabiller, Delhumeau et autres.

Dix-sept ares 48 centiares de vigne, au Champ-du-Four, joignant Nau, David et Rebeilleau.

Et en outre, 3 ares 50 centiares de vigne, aux Serpes, appartenant à M. Milon-Caillé.

S'adresser, à Me LEROUX, notaire.

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées,

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

COSTUMES

POUR BALS ET CAVALCADES,

A VENDRE

S'adresser à Mme veuve BODINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

MAISON A LOUER

AVEC COUR ET JARDIN,

Rue Beaurepaire, 11,

S'adresser à M. DAGET, qui l'habite. (536)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

RAEDLÉ

Horloger de Genève,

Maison Martin-Boret, n° 13, rue Royale, Saumur,

A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n° 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficultueux dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (537)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES DE

POUGUES (NIÈVRE)

LA SOURCE SAINT-LEGER *Alcaline, ferrugineuse, iodée et gazeuse,* déclarée *d'intérêt public* par décret impérial du 4 août 1860, est la seule qui depuis 300 ans ait fait la célébrité des eaux de Pougues par de nombreuses cures authentiques.

Quelques tentatives ont été faites récemment pour faire accepter par le public, comme eaux de Pougues, des eaux minérales venant bien de la localité, mais n'ayant aucun rapport avec celles de la *Source Saint-Léger :* Les bouteilles d'eau de cette source ont des *étiquettes roses,* des *bouchons* et des *capsules* portant le nom de la *Source Saint-Léger.* On est donc instamment prié de les vérifier, afin d'éviter toutes substitutions.

Le propriétaire de cette source croit de son devoir d'avertir le public que le docteur *Félix* ROUBAUD n'est plus médecin inspecteur des eaux de Pougues depuis *trois ans,* et qu'il n'a plus aucune position officielle dans l'établissement. (452)

Me DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), **demande un clerc.** (518)

MAISON DE BANQUE

LAURENT COPPENS & Cie

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES sur TITRES FRANÇAIS et ÉTRANGERS

Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an

Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais.

Affranchir.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires

Méthode de **Pre Simon.** (Notice envoyée *franco,* à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à **M. Mignal-Simon,** Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successr, **seul** et uniq. élève de **Pre Simon;** ou à la Pharmacie **Briand,** aux Herbiers (Vendée).

Prime offerte gratis aux abonnées,

UNE TRÈS-BELLE AQUARELLE DE DELACROIX.

Adresser 1 franc en plus pour recevoir en France la prime FRANCO par la poste.

NEUVIÈME ANNÉE
Prix d'abonnement :
PARIS et DÉPARTEMENTS :
UN AN : 10 F.

LE MIROIR PARISIEN

JOURNAL des DAMES et des DEMOISELLES.

NEUVIÈME ANNÉE
Prix d'abonnement :
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE
UN AN : 12 F.

Ce journal, le meilleur marché et le plus complet de tous les journaux de modes, imprimé sur beau papier glacé et satiné grand format, donne comme annexe **cinquante objets différents**, savoir : *modes coloriées, confections, planches de tapisserie, broderie, crochet, filet, patrons découpés de grandeur naturelle, cols et manchettes sur étoffe, musique, petits travaux de dames;* choix de littérature, poésie, beaux-arts, économie domestique ; rédaction variée et morale signée *Lamartine, J. Sandeau, J. Janin, Bouyer, Th. Midy, Marquise de Luciani, Sténio, Delasalle;* tout ce qui intéresse, instruit et charme ses lectrices, ce qui plaît surtout aux mères de famille. — Les abonnements se font pour un an, du 1er *octobre*, du 1er *janvier*, du 1er *avril* ou du 1er *juillet*, année courante, payables en un mandat de poste à l'ordre du directeur, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

20,000

PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de **10** francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de **20 pages** de texte grand format, à **2 colonnes,** avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, **RÉDIGÉ** par nos meilleurs écrivains, **PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques,** etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre ; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — **Quatre années** de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, **LE MAGASIN DU FOYER** a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique **PENDULE RÉVEILLE-MATIN,** parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit **immédiatement, gratis et franco,** le journal et la prime, en adressant **10 francs** pour l'abonnement et **2 francs** pour le port et l'emballage, en tout **12 francs,** au gérant du **MAGASIN DU FOYER,** rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

LA FRANCE ÉLEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° **12** numéros grand in-8°, format de luxe ;
2° **24** gravures de modes coloriées ;
3° **12** patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° **24** numéros grand in-8°, format de luxe ;
2° **36** gravures de modes coloriées ;
3° **12** planches de broderies et travaux ;
4° **24** patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.